



MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN

ARRETE N° 19/TECH-P/032
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT
Rue Frédéric SAISSET

Le Maire de la Commune de Saint-Cyprien,
Maître Thierry DEL POSO

VU les articles L 2212-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 417-10 et 417-11 du code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU l'arrêté municipal en date du 28 août 2018 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.T à Monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

VU l'arrêté portant réglementation permanente de circulation en zone 30 –rue Frédéric Saisset – en date du **05 août 2005**, exécutoire le 10 août 2005,

CONSIDERANT qu'il convient de sauvegarder la sécurité publique,

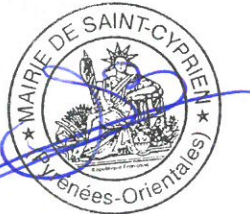
ARRETE

ARTICLE 1: L'arrêté portant réglementation permanente de circulation en zone 30 –rue Frédéric Saisset– en date du 05 août 2005, exécutoire le 10 août 2005, est abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à l'enlèvement de la signalisation par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, les Services Techniques Municipaux, le Responsable de la Police Municipale et toutes autres autorités habilitées sont chargée, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Par délégation du Maire
Thierry SIRVENTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
Le **14 FEV. 2019**
Informé que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours contentieux devant le tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et/ou sa notification.
« Le tribunal administratif peut être saisi par
l'application informatique « Télé recours citoyens »
accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Copie à :
- Secrétariat général
- Police Municipale
- Gendarmerie
- Pompiers
- Cabinet
- Sud Roussillon
- Préfecture
- Mairie
- Annexe Mairie
- Services Techniques